

ENSEIGNES

Les enseignes sont présentes essentiellement dans les zones d'activités du territoire communautaire ainsi qu'en centre-ville de Dole.

Les enjeux en matière d'enseignes portent d'une part sur le non respect de la réglementation nationale en vigueur et d'autre part sur l'impact de dispositifs conformes ayant un impact sur le paysage de la CAGD.

L'ensemble du territoire a été analysé en mai et juin 2016. L'analyse a montré que le territoire est globalement préservé des excès que l'on rencontre parfois dans d'autres agglomérations. Pour autant,

dans certains secteurs, une réflexion sur les enseignes est nécessaire afin d'améliorer leur insertion dans le paysage et par là même, la lisibilité des activités.

L'analyse qui suit, se propose, dans un premier temps, de détailler les enjeux identifiés, dans les principales zones d'activités du territoire :

- La zone de Choisey-Dole-Sud à Choisey
- La zone des Epenottes à Dole
- La zone portuaire de Dole
- La zone d'activités de Tavaux
- La zone de Rougement à Foucherans

Ensuite, les enseignes du centre-ville de Dole (en particulier le secteur sauvegardé) ont fait l'objet d'une analyse spécifique compte tenu des enjeux patrimoniaux existants.

Enfin, des enseignes sont également présentes dans les autres secteurs du territoire intercommunal. Leur analyse a permis d'identifier ponctuellement quelques enjeux paysagers et en matière d'infractions.

La carte ci-contre illustre le nombre d'enjeux identifiés au sein des communes de la CAGD.



ENSEIGNE BIEN INTÉGRÉE AU PAYSAGE DU SECTEUR SAUVEGARDÉ DE DOLE



ENSEIGNE BIEN INTÉGRÉE EN ZONE D'ACTIVITÉS DES ÉPENOTTES À DOLE



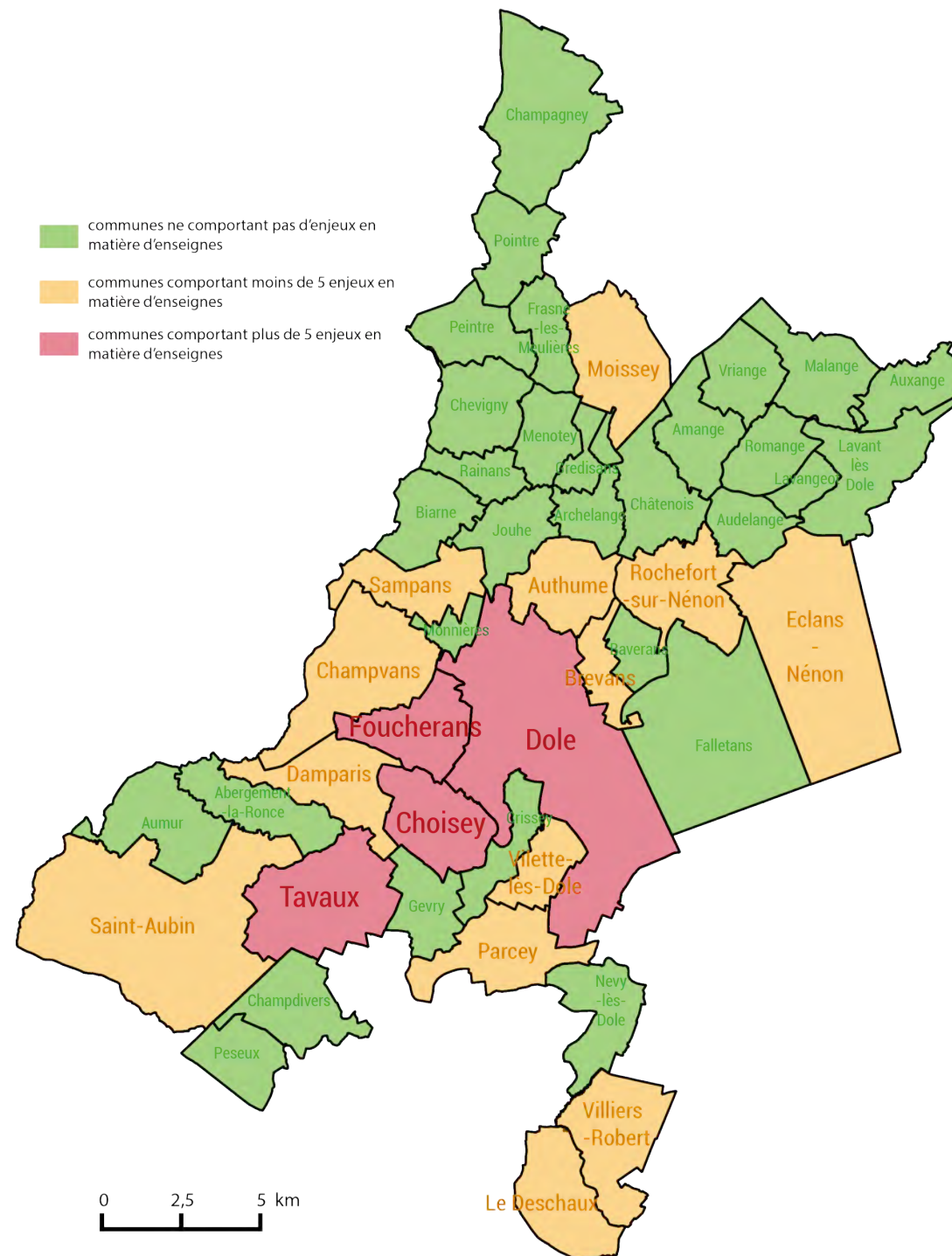
ENSEIGNE BIEN INTÉGRÉE À LA FAÇADE À MOISSEY

LES ENJEUX EN MATIÈRE D'ENSEIGNES DANS LES COMMUNES DU GRAND DOLE

Cette carte illustre les enjeux identifiés en matière d'enseignes sur le territoire intercommunal. Les principaux enjeux sont concentrés sur les communes suivantes : Dole, Choisey, Foucherans et Tavaux.

Certaines communes comportent quelques enjeux ponctuels en matière d'enseignes : Authume, Brevans, Champvans, Damparis, Eclans-Nénon, Le Deschaux, Moissey, Parcey, Rochefort-sur-Nénon, Saint-Aubin, Sampans, Tavaux, Vilette-lès-Dole et Villiers-Robert.

Les autres communes ne comportent aucun enjeu en matière d'enseignes.



ENSEIGNES

Zone d'activités Choisey Dole Sud

• PRÉSENTATION

La zone d'activités de Choisey Dole Sud se situe sur la commune de Choisey. Elle comporte un important centre commercial ainsi que de nombreuses activités commerciales (garage, vêtements, ameublement, etc.).

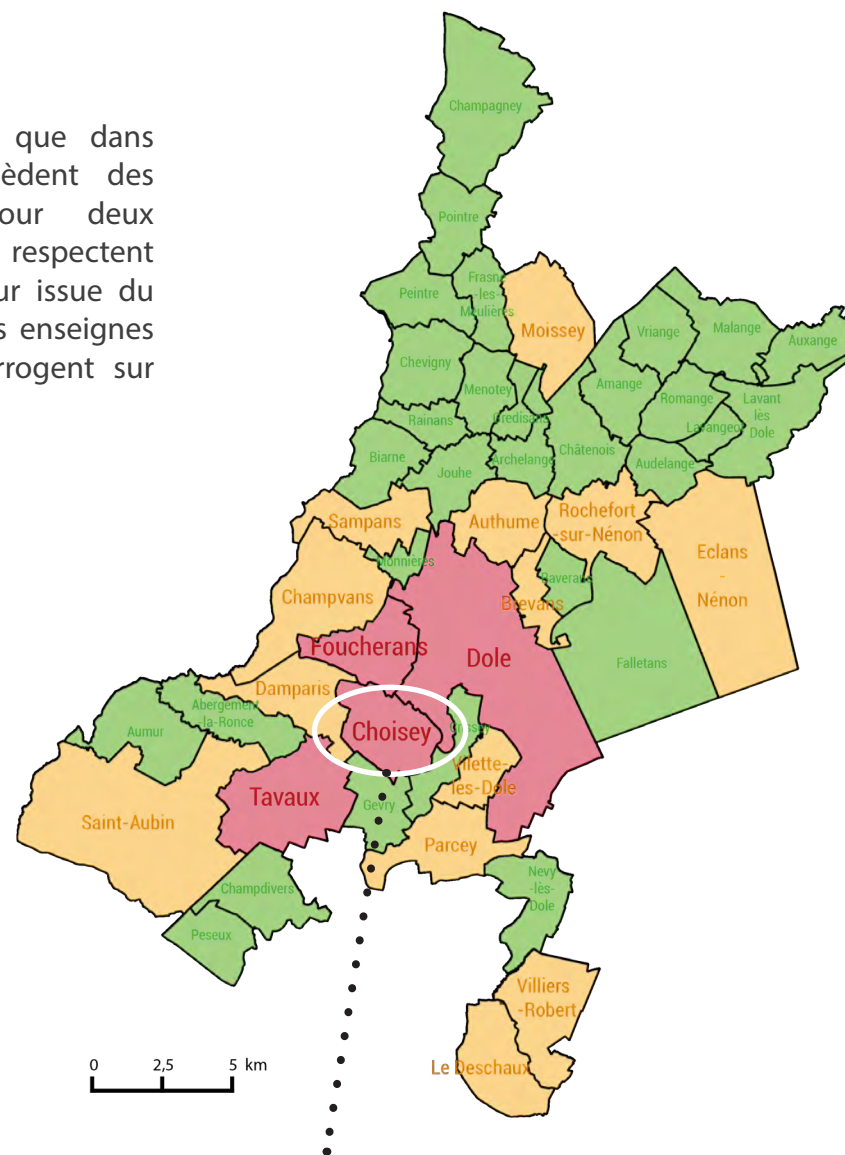
• ANALYSE

L'analyse de terrain a montré que dans cette zone, 27 enseignes possèdent des enseignes problématiques pour deux raisons. Soit les enseignes ne respectent pas la réglementation en vigueur issue du code de l'environnement, soit les enseignes sont conformes mais elles interrogent sur leur insertion paysagère.



ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Quatre enseignes interrogent par leur présence dans le paysage de la zone d'activités. On note en particulier la présence de l'unique enseigne numérique scellée au sol de grand format du territoire intercommunal. Deux enseignes sur toiture conformes sont présentes dans la zone. Enfin, on observe une enseigne scellée au sol sous forme de bâches peu intégrée au paysage de la zone.



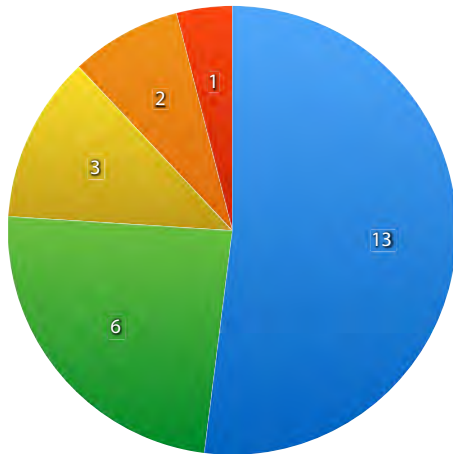
localisation de la zone étudiée sur la carte d'enjeux

INFRACTIONS IDENTIFIÉES

Parmi les 27 activités problématiques, on relève 23 activités en infraction concernant 25 enseignes.



RÉPARTITION DES INFRACTIONS



enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit
 enseigne scellée au sol > 1 le long d'une voie ouverte à la circulation publique
 surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m² 2
 enseigne sur toiture avec un panneau de fond
 surface cumulée des enseignes en façade > 15 % de la surface de la façade



ENSEIGNES

Zone d'activités des Epenottes (Dole)

• PRÉSENTATION

La zone d'activités des Epenottes se situe au Nord de la commune de Dole. Elle comporte un important centre commercial ainsi que de nombreuses activités commerciales (garage, bricolage, vêtements, sports, etc.).

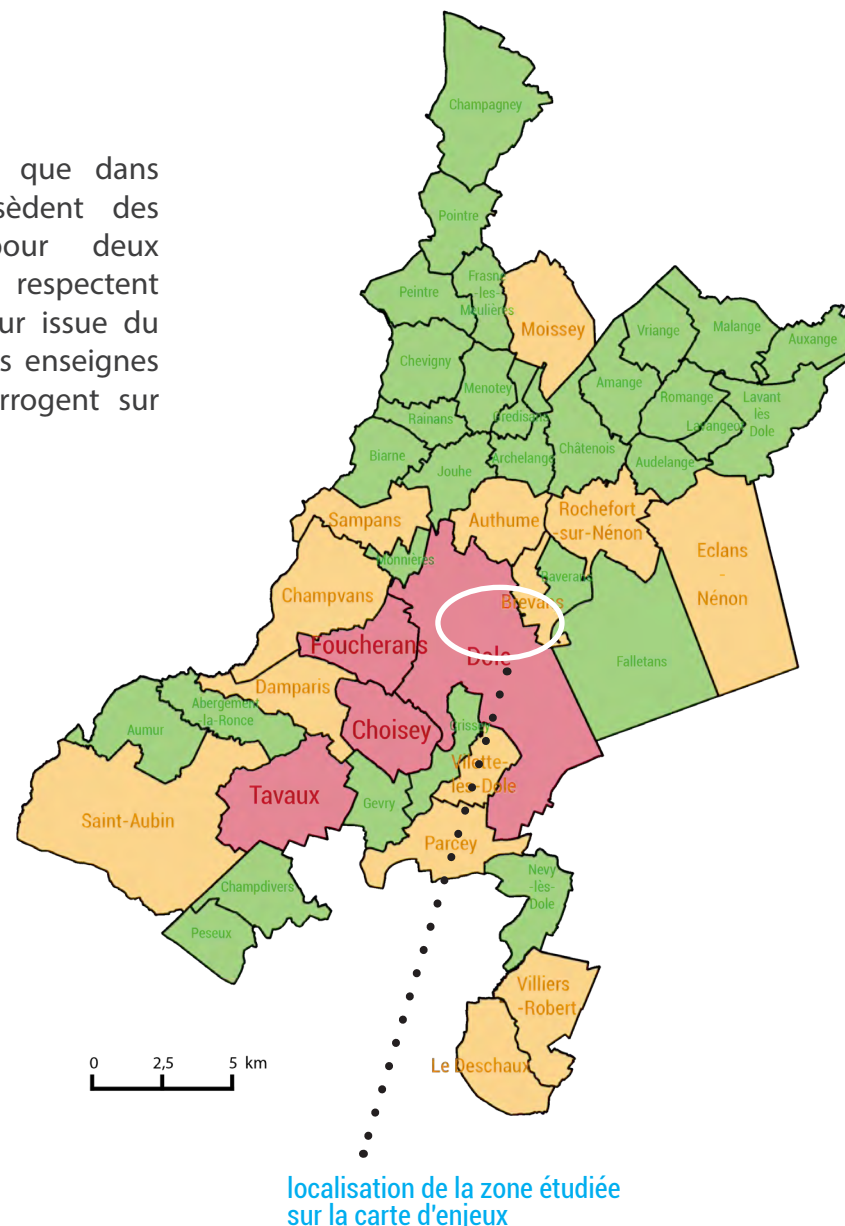
• ANALYSE

L'analyse de terrain a montré que dans cette zone, 26 activités possèdent des enseignes problématiques pour deux raisons. Soit les enseignes ne respectent pas la réglementation en vigueur issue du code de l'environnement, soit les enseignes sont conformes mais elles interrogent sur leur insertion paysagère.



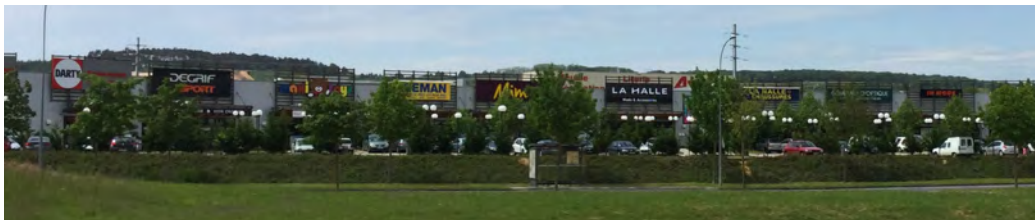
ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Trois enseignes interrogent par leur présence dans le paysage de la zone d'activités. On note en particulier la présence de deux enseignes scellées au sol de grand format dépassant 6 m² (la surface maximale étant 12 m²). On relève également une enseigne sur clôture peu intégrée à l'environnement de la zone d'activités.



INFRACTIONS IDENTIFIÉES

Parmi les 26 activités problématiques, on relève 23 activités en infraction concernant 23 enseignes.

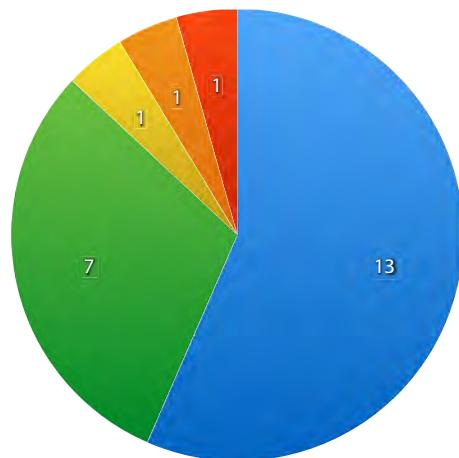


Enseignes parallèles dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit



Surface des enseignes cumulées en façade

RÉPARTITION DES INFRACTIONS



- enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit
- enseigne scellée au sol > 1 le long d'une voie ouverte à la circulation publique
- surface de l'enseigne scellée au sol > 12 m2
- enseigne sur toiture avec un panneau de fond
- surface cumulée des enseignes en façade > 15 % de la surface de la façade



Enseigne sur toiture avec panneau de fond



Surface de l'enseigne scellée au sol > 12 m2



Enseignes scellées au sol ou installées au sol en surnombre le long d'une même voie



ENSEIGNES

Zone portuaire (Dole)

• PRÉSENTATION

La zone portuaire de Dole se situe rive gauche du Doubs à proximité du centre-ville de Dole. Elle comporte un important centre commercial ainsi que quelques activités commerciales et/ou industrielles (bricolage, déménagements, transporteurs, etc.).

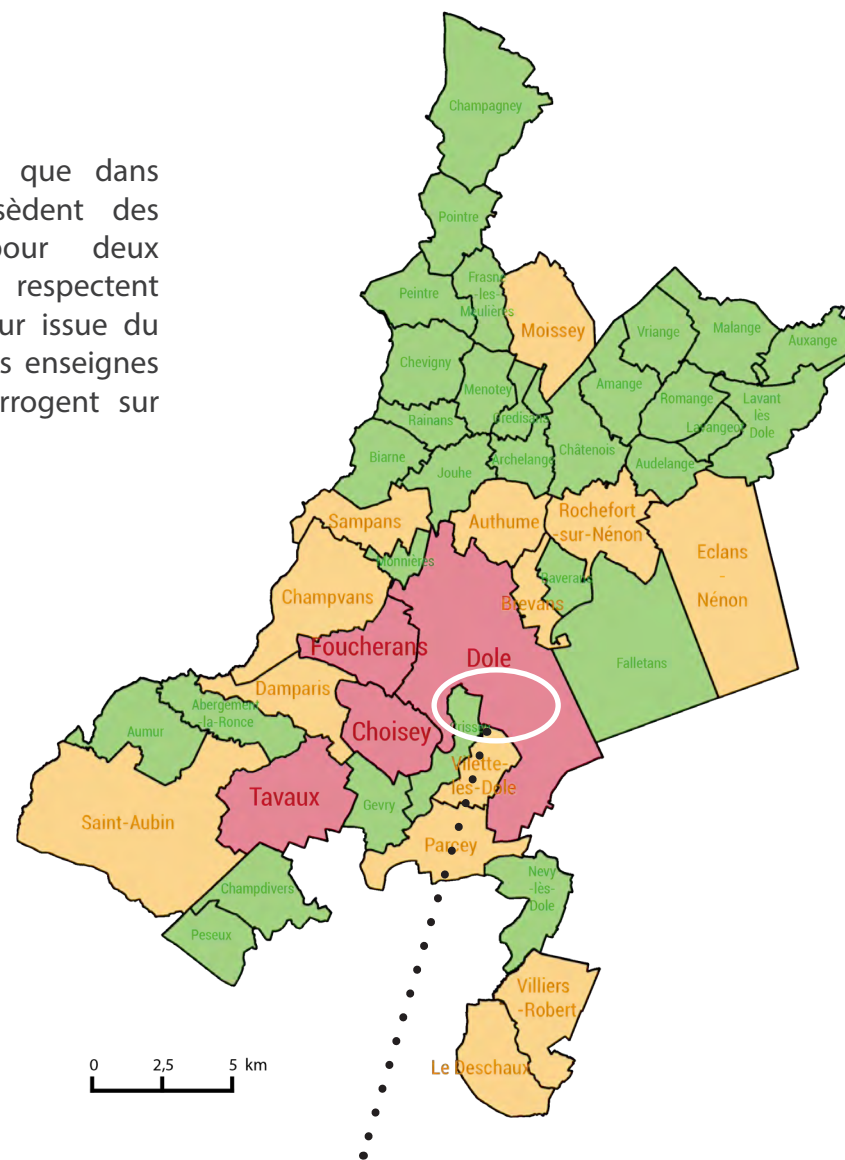


Enseignes scellées au sol



• ANALYSE

L'analyse de terrain a montré que dans cette zone, 10 activités possèdent des enseignes problématiques pour deux raisons. Soit les enseignes ne respectent pas la réglementation en vigueur issue du code de l'environnement, soit les enseignes sont conformes mais elles interrogent sur leur insertion paysagère.



localisation de la zone étudiée sur la carte d'enjeux

ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Cinq enseignes interrogent par leur présence dans le paysage de la zone portuaire. Il s'agit d'enseignes scellées au sol dont l'implantation et la surface notamment présentent des irrégularités ou impactent fortement le paysage.

INFRACTIONS IDENTIFIÉES

Parmi les 10 activités problématiques, on relève 5 activités en infraction concernant 5 enseignes.

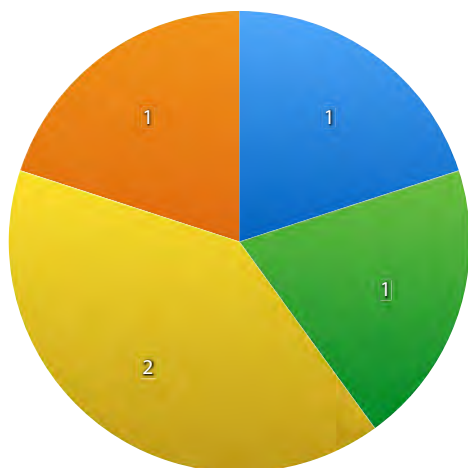


Enseigne avec toiture avec panneau de fond

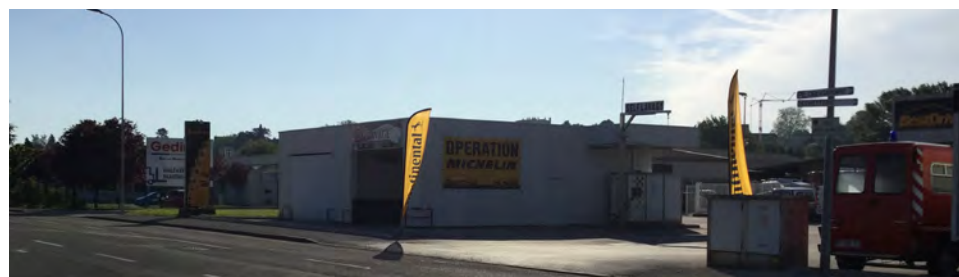


Enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit

RÉPARTITION DES INFRACTIONS



- enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit
- enseigne scellée au sol > 1 le long d'une voie ouverte à la circulation publique
- surface de l'enseigne scellée au sol > 12 m2 ou hauteur > 6,5 m (8m)
- enseigne sur toiture avec un panneau de fond



Enseigne scellée au sol ou installée au sol en surnombre le long d'une même voie



Surface de l'enseigne scellée au sol > 12 m2



Hauteur de l'enseigne scellée au sol > 6,5 m (largeur > 1 m)

ENSEIGNES

Zone d'activités de Tavaux

• PRÉSENTATION

La zone d'activités de Tavaux se situe sur la commune de Tavaux à proximité de l'aéroport Dole-Tavaux. Elle comporte un supermarché ainsi que de nombreuses activités commerciales (bricolage, garage, station-service, jardinerie, etc.).



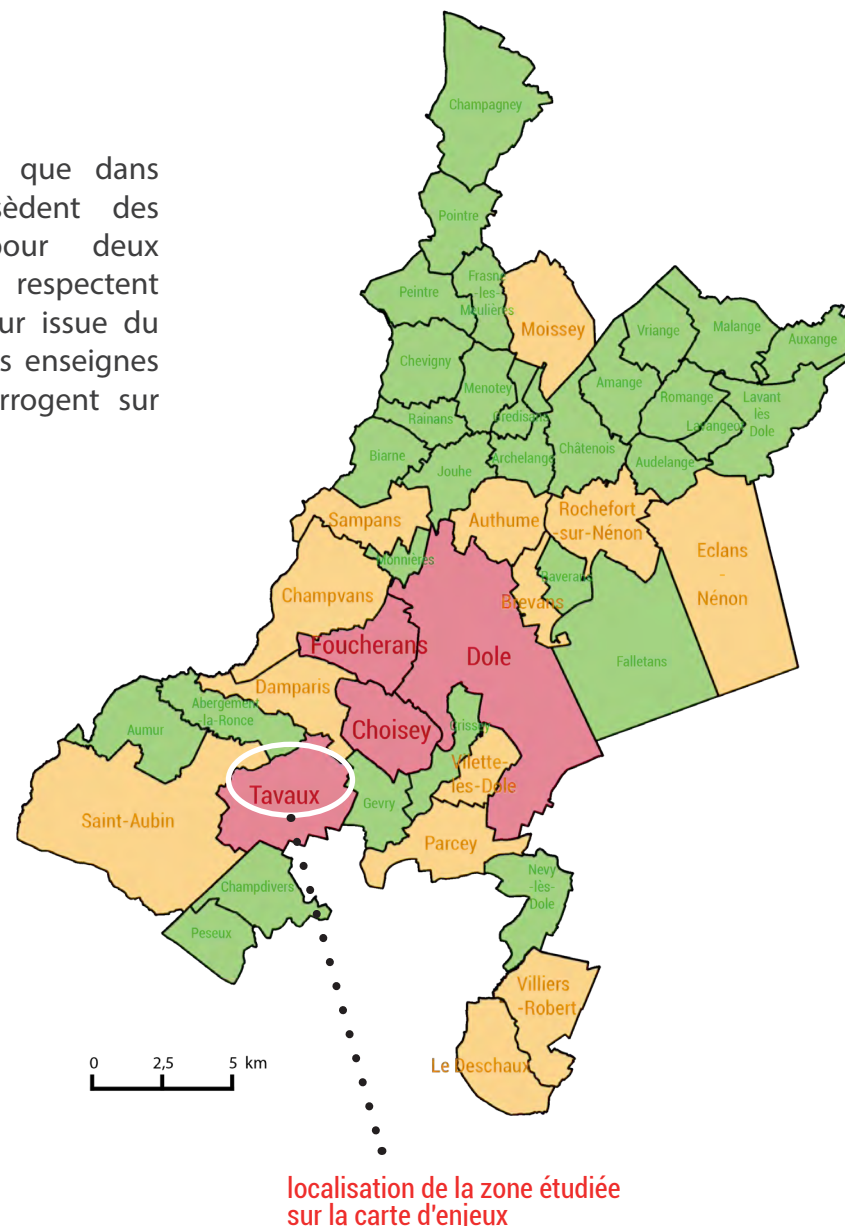
• ANALYSE

L'analyse de terrain a montré que dans cette zone, 8 enseignes possèdent des enseignes problématiques pour deux raisons. Soit les enseignes ne respectent pas la réglementation en vigueur issue du code de l'environnement, soit les enseignes sont conformes mais elles interrogent sur leur insertion paysagère.



ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Une enseigne scellée au sol interroge par sa hauteur peu adaptée au contexte bâti de la zone d'activités tout en étant conforme à la réglementation. On observe également deux enseignes perpendiculaires qui signalent la même activité avec un même message.

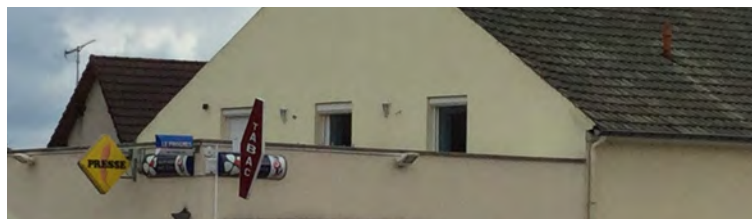


INFRACTIONS IDENTIFIÉES

Parmi les 8 activités problématiques, on relève 7 activités en infraction concernant 10 enseignes.



Enseigne sur toiture avec panneau de fond



Enseigne perpendiculaire dépassant la limite supérieure du mur

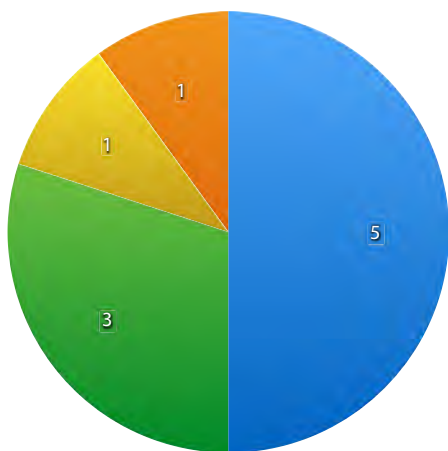


Enseigne scellée au sol ou installée au sol en surnombre le long d'une même voie



Enseigne scellée au sol ou installée au sol en surnombre le long d'une même voie

RÉPARTITION DES INFRACTIONS



- enseigne scellée au sol > 1 le long d'une voie ouverte à la circulation publique
- surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m²
- enseigne sur toiture avec un panneau de fond
- enseigne perpendiculaire dépassant la limite supérieure du mur



Enseigne scellée au sol ou installée au sol en surnombre le long d'une même voie



Enseigne scellée au sol ou installée au sol en surnombre le long d'une même voie

ENSEIGNES

Zone d'activités de Rougemont à Foucherans

• PRÉSENTATION

La zone d'activités de Foucherans-Dole Sud se situe sur les communes de Foucherans (principalement) et Dole. Elle comporte un petit supermarché ainsi que de nombreuses activités commerciales (garage, hôtel, location de véhicules de travaux, etc.).

• ANALYSE

L'analyse de terrain a montré que dans cette zone, 13 activités possèdent des enseignes problématiques pour deux raisons. Soit les enseignes ne respectent pas la réglementation en vigueur issue du code de l'environnement, soit les enseignes sont conformes mais elles interrogent sur leur insertion paysagère.



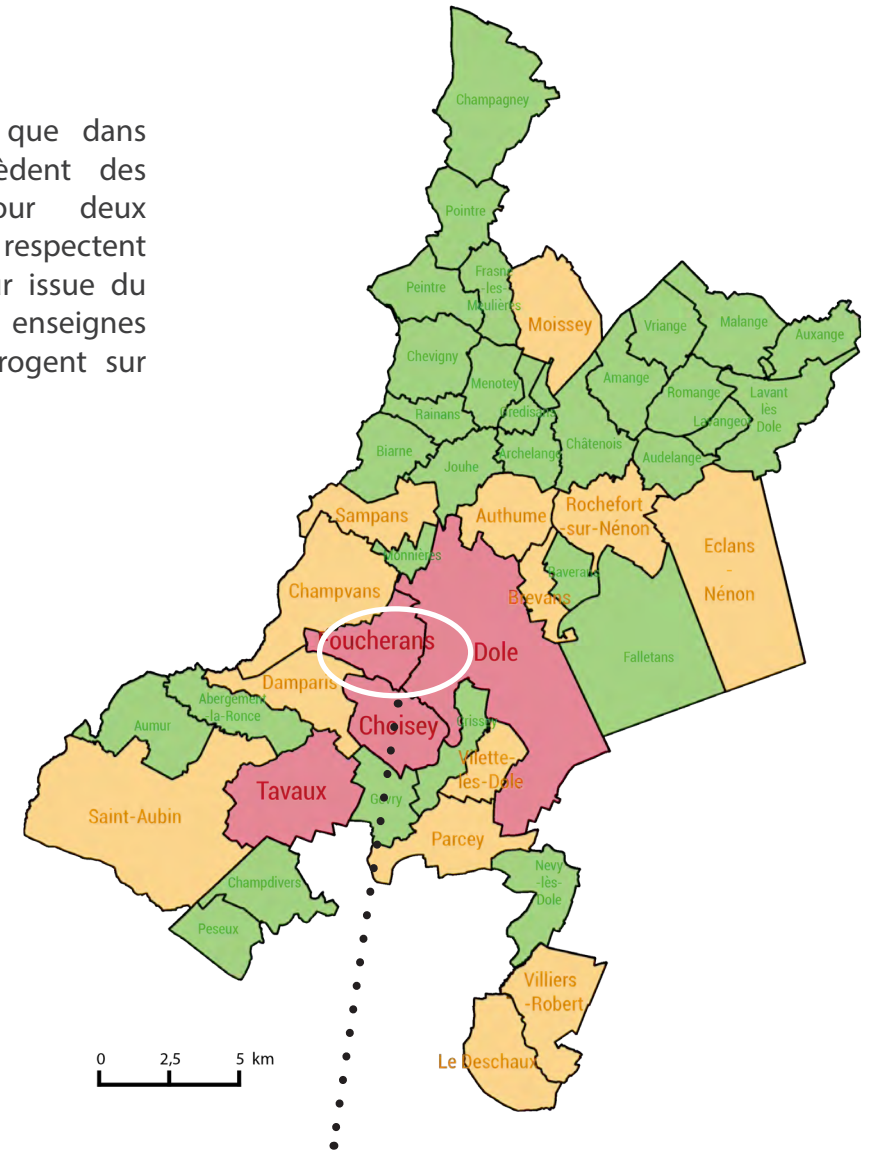
Enseigne sur toiture



Enseigne sur clôture

ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

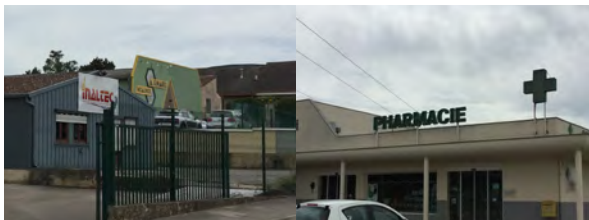
Deux enseignes interrogent par leur présence dans le paysage de la zone d'activités sans être en infraction. Il s'agit d'un enseigne sur toiture et d'une enseigne sur clôture dont la présence a un impact sur le paysage de la zone.



localisation de la zone étudiée sur la carte d'enjeux

INFRACTIONS IDENTIFIÉES

Parmi les 13 activités problématiques, on relève 11 activités en infraction concernant 12 enseignes.



Enseignes parallèles dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit

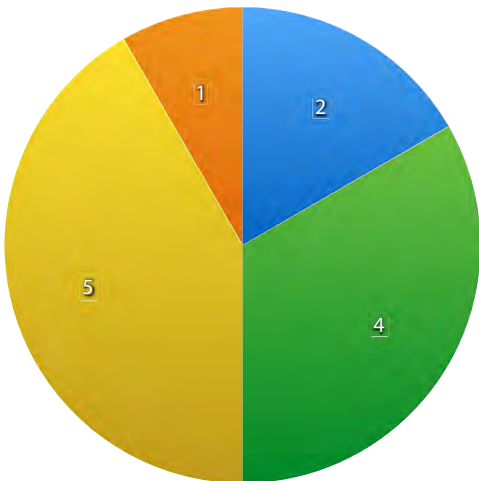


Enseigne sur toiture avec panneau de fond



Surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m²

RÉPARTITION DES INFRACTIONS



- enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit
- enseigne scellée au sol > 1 le long d'une voie ouverte à la circulation publique
- surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m²
- enseigne sur toiture avec un panneau de fond



Enseigne scellée au sol ou installée au sol en surnombre le long d'une même voie

ENSEIGNES

Centre-ville de Dole

• PRÉSENTATION

Le centre-ville de Dole est un secteur avec de forts enjeux patrimoniaux et économiques. Un secteur sauvegardé le couvre intégralement permettant de soumettre les autorisations d'enseignes à l'architecte des Bâtiments de France. De nombreuses enseignes sont présentes en centre-ville, elles se présentent de manière continue sous forme de linéaire commercial le long de la rue de Besançon et son prolongement dans la rue des Arènes. On trouve également des enseignes de manière plus diffuse dans le reste du tissu urbain du centre-ville comme par exemple autour de la place Jules Grévy.

• ANALYSE

L'analyse de terrain montre qu'en centre-ville, les enseignes sont globalement bien intégrées. On retrouve très peu d'infractions, seules quelques activités ont une surface d'enseignes en façade dépassant le seuil de 25 % de la façade fixé par le code de l'environnement. Elles ont jusqu'au 1er juillet 2018 pour se mettre en conformité. La plupart des activités du centre-ville utilisent les mêmes types d'enseignes à savoir : une enseigne perpendiculaire, une enseigne installée directement sur le sol et une ou plusieurs enseignes parallèles au mur support.

INFRACTIONS IDENTIFIÉS

Le centre-ville de Dole se caractérise par une très faible présence d'enseignes en infraction. On relève quelques enseignes en façade dont la surface cumulée excède le seuil fixé par la réglementation nationale. Certaines enseignes installées directement sur le sol de type chevalet ou menu sont présentes en centre-ville et sont parfois en infraction dès lors qu'aucune autorisation d'occupation du domaine public n'a été délivrée ou qu'il ne respecte pas les règles d'accessibilité (au moins un 1,40 mètre de passage libre sur un trottoir).



Surface cumulée d'enseignes en façade dépassant 25% de la façade (délai jusqu'au 1er juillet 2018 pour se conformer au code de l'environnement)

ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Le centre-ville de Dole se caractérise par des enseignes relativement travaillées la plupart du temps. Les rues étant relativement étroites, la place des enseignes perpendiculaires doit être pensée en cohérence avec les étages où s'exerce les activités. Par ailleurs, les

enseignes parallèles au mur doivent veiller à ne pas couvrir les éléments d'architecture présents en façade mais au contraire chercher à s'insérer dans une trame bâtie de qualité. Enfin, les enseignes installées sur le sol de petit format (inférieures à 1 mètre carré) de type chevalet ou menu occupe une place importante dans

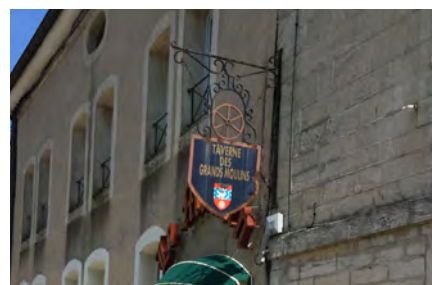
l'espace public du centre-ville, parfois même, au mépris des règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou des règles d'occupation du domaine public. Il convient de s'interroger sur les lieux où ce type de dispositif peut être installé et dans quelles conditions.



Enseigne parallèle bien intégré à la devanture commerciale



Enseignes parallèle et perpendiculaire de qualité



Enseigne perpendiculaire en fer forgé



Enseignes parallèles bien intégrées aux façades



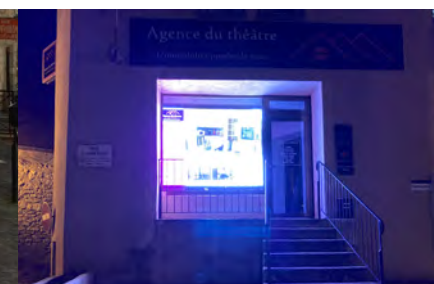
Enseigne parallèle bien intégré à la devanture commerciale



Enseigne installée sur le sol en centre-ville de type "chevalet"



Enseigne installée sur le sol en centre-ville



Enseigne lumineuse à l'intérieur d'une vitrine

ENSEIGNES

En dehors des secteurs étudiés précédemment

• PRÉSENTATION

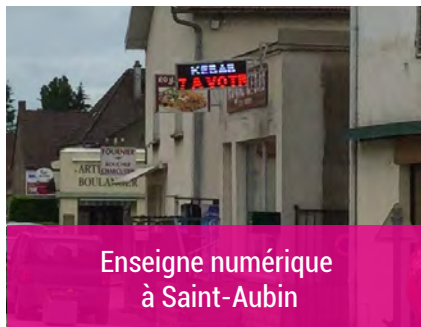
Les enseignes sont également présentes dans le paysage en dehors des secteurs identifiés précédemment de manière plus ponctuelle. Il peut s'agir d'activités isolées en centre-bourg, en bordure d'axes structurants ou encore dans les zones artisanales du territoire.

• ANALYSE

L'analyse de terrain montre qu'en dehors des secteurs étudiés précédemment 71 activités dont 42 à Dole possèdent des enseignes problématiques pour deux raisons. Soit les enseignes ne respectent pas la réglementation en vigueur issue du code de l'environnement, soit les enseignes sont conformes mais elles interrogent sur leur insertion paysagère.

ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Les enjeux paysagers identifiés en matière d'enseignes en dehors des secteurs étudiés précédemment sont relativement dispersés sur le territoire intercommunal. on retrouve ainsi ponctuellement des enjeux liés à : un surnombre d'enseignes (notamment scellées ou installées au sol ou encore perpendiculaires, etc.), des implantations peu qualitatives (sur clôture non aveugle, sur balcon, sur toiture), des caractéristiques spécifiques (lumineux, numérique, hauteur au sol, etc.).

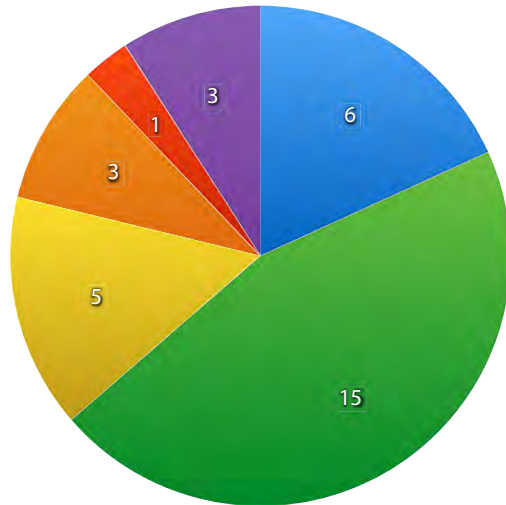


INFRACTIONS IDENTIFIÉES

Parmi les 71 activités problématiques, on relève 33 activités en infraction.



RÉPARTITION DES INFRACTIONS



- enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit
- enseigne scellée au sol > 1 le long d'une voie ouverte à la circulation publique
- surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m²
- enseigne sur toiture avec un panneau de fond
- enseigne en mauvais état
- enseigne perpendiculaire dépassant la limite supérieure du mur



L'analyse des enseignes du territoire de la communauté d'agglomération du Grand Dole montre d'une part, que de nombreux problèmes posés par les enseignes peuvent être résolus en application des règles fixées par le code de l'environnement ; d'autre part, les enjeux paysagers identifiés permettront d'alimenter la réflexion sur les règles en matière d'enseignes nécessaires au territoire.

Les principales problématiques paysagères en matière d'enseignes sont donc :

- Problématique n°1 : La présence d'enseignes en infraction sur le territoire intercommunal ;
- Problématique n°2 : La faible qualité paysagère de certaines zones d'activités et certains axes structurants ;
- Problématique n°3 : La bonne qualité de la plupart des enseignes localisées en zones protégées notamment en secteur sauvegardé de Dole ;
- Problématique n°4 : Un écart de réglementation entre Dole et les autres communes sur la surface des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol de plus d'un mètre carré.